
Conseil Municipal du 1^{er} avril 2025
Procès-Verbal

Convocation : le 25 mars 2025

Le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour **le mardi 1^{er} avril 2025 à 19h00**

Ordre du Jour :

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 février 2025
- ❖ Préemption de terrains
- ❖ Vote des taxes locales 2025
- ❖ Budget primitifs 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 1^{er} avril 2025, à 19H00, sous la présidence de M. Pierre Chautemps, Maire de Burdignin.

Etaient présents : Annie BEL, Philippe DONCHE, Katia DUPRAZ, Alexandre ROSAY, Erick DUPUIT, Mikaël DESALMAND, Carole VENANT, Marianne CARRIER

Absents excusés : Christine Billieux, David Frapsauce, Christian Nambride (a donné procuration à Philippe donche), Stéphanie Falcone

Absent : J-P Thevenod, Hélène Duvillard (a rejoint la réunion à 20h00)

*** Désignation du secrétaire de séance**

Carole VENANT est nommée secrétaire de séance.

*** Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 février 2025**

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par l'ensemble des conseillers à l'exception de Madame Katia Dupraz qui s'abstient.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour « Attribution du logement Le verdet ». Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

*** Attribution du logement Le verdet à la Fruitière**

Le Conseil Municipal examine les demandes de location reçues en mairie de Burdignin pour la location de l'appartement situé à la Fruitière, Le Verdet situé au 140, route de l'Espérance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, de retenir la demande de Monsieur OUDART Lucas. (sauf Alexandre Rosay, Marianne Carrier et Carole Venant qui se sont abstenus de voter)

- Fixe le montant du loyer à 535.00 euros, payable d'avance,
- Décide de demander une caution équivalente à 1 mois de loyer, soit 535.00 euros,
- Fixe le début de la location au 1^{er} mai 2025
- Fixe la revalorisation du loyer au 1^{er} janvier de chaque année, selon la moyenne de l'indice Insee de la construction, à compter du 1^{er} janvier 2026

* Préemption de terrains

Par courrier du 30 mars 2025, la commune informe la SAFER de son souhait d'exercer son droit de préemption sur trois parcelles mises en vente sur la commune de Burdignin afin de préserver la continuité de l'itinéraire de la descente de la Menoge (itinéraire inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, parcelles B 2687 ; B 2688) et régulariser l'emprise sur la route forestière (parcelle B 2187) :

- **B 2187 Chez Card d'une superficie de 453 m²**
- **B 2687 Ritoux d'une superficie de 1295 m²**
- **B 2688 Ritoux d'une superficie de 41 m²**

Ces parcelles faisant parties d'un lot, la SAFER informe que la commune doit s'engager sur l'acquisition partielle et l'acquisition totale de la propriété au cas où le vendeur impose une vente dans son ensemble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'acquisition de ces trois parcelles et l'acquisition totale du lot si le vendeur n'accepte pas de dissocier la vente (8 pour et 1 contre)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

Madame Hélène DUVILLARD rejoint la réunion

* Vote des taxes locales 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de ne pas augmenter les taux des taxes locales 2025 et de les maintenir, comme suit :

- Taxe foncière – bâti : 16,44 %
- Taxe foncière – non bâti : 38,11 %
- Taxe d'habitation : 7,77 %

* Budget primitif 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif principal 2025.

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif 2025 et à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif 2025 arrêté comme suit :
 - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 669 391.31 €	1 669 391.31 €
Section d'investissement	631 948.46 €	631 948.46 €
TOTAL	2 301 339.77 €	2 301 339.77 €

* Demande de subvention restauration monument aux morts

Monsieur le Maire souhaite solliciter auprès du Conseil départemental de Haute-Savoie une subvention pour :

- Restauration du monument aux mort pour un montant de 4 600.00 euros HT
Ces travaux sont financés sur les fonds propres de la commune.

Le Conseil Municipal, ADOPTE l'opération citée ci-dessus et SOLLICITE l'aide du département.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces opérations.

Fin de la réunion à 21 h 30